

9. Autres domaines de compétences
9.1 Autres domaines de
compétences des communes et
EPCI

DECISION N °124-2024

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
DANS LE CADRE DE L'IMPLANTATION UNE GUINGUETTE**

Exposé des motifs :

La vitalité du centre-ville constitue un facteur d'attractivité important qui contribue à la qualité de vie des habitants et des touristes. Il s'agit d'une préoccupation majeure pour la Ville de Pont-Audemer, qui s'est dotée de règles d'urbanisme permettant de maintenir des linéaires commerciaux, ainsi que d'une fiscalité applicable aux locaux commerciaux laissés à l'état de friches.

En période estivale, la ville de Pont-Audemer a défini une politique concernant les terrasses temporaires, du mois d'avril au mois de septembre, au profit des cafés, bars, restaurants. Considérant qu'il s'agit là de capacités d'accueil supplémentaires pour les professionnels, favorisant ainsi l'activité économique du centre-ville.

VU l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L2121-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU la délibération du Conseil Communautaire numéro 003-2024, en date du 19 février 2024, portant modification de l'intérêt communautaire

CONSIDERANT que par application des dispositions de la délibération du Conseil communautaire n°003-2024, les communes conservent la compétence en matière de suivi des demandes individuelles formulées par les commerçants

CONSIDERANT que le pouvoir de police du Maire s'applique en matière d'occupation du domaine public

Décide d'approuver l'installation d'un établissement temporaire de restauration et débit de boisson, type « Guinguette », place du Général DE GAULLE, à compter du 21 mai 2024 au 15 septembre 2024

Décide de signer la convention afférente avec La bénéficiaire, l'entreprise Jeanne GRECO, domiciliée 739 Chemin de la Roquette 27500 Pont-Audemer, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Bernay sous le numéro 831 418 348

Fait à PONT-AUDEMER, le 23 mai 2024

Le Maire,



Alexis DARMOIS

